



Procédure de divorce à engager après séparation depuis neuf ans

Par **Loureglou**, le **11/12/2017 à 19:29**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rnrnMa femme a quitté le domicile il y a neuf ans, cependant nous sommes restés mariés sans aucune vie commune, mais en restant en contact depuis ce temps. Elle a eu un enfant il y a deux ans et demi avec un homme qui a vécu plus ou moins avec elle. Je voudrais une séparation maintenant, quels sont les raisons juridiques les plus simples à utiliser afin de faire cela le plus rapidement possible. On m'a parlé de raisons flagrantes, j'aimerais pouvoir les connaître précisément. Merci

Par **amajuris**, le **11/12/2017 à 20:24**

bonjour, rnsi vous êtes séparés depuis plus de 2 ans, vous pouvez demander le divorce pour altération définitive du lien conjugal. rnil n'y a pas de raisons flagrantes à mentionner, le seul fait de vivre séparés depuis 2 ans au moins est suffisante. rnvoir ce lien: rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568> rnsalutations

Par **Loureglou**, le **11/12/2017 à 21:00**

Bonjour, merci beaucoup pour l'info

Par **Loureglou**, le **13/12/2017** à **09:31**

Désolé pour mon oubli de salutation,ce n est pas dans habitude....